



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 OCTOBRE 2022 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	24

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SLANDANO, Emilie LAFOND, Patrick URAS, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Paul GAILLARD, Amor BOUKHECHAM, Lydie MILAD, Marc GOFFIN

**Conseillers Municipaux absents** : Régis POSTIAUX

**Délibération N° 108/22 –**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Année 2022**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal,

Considérant que l'augmentation du coût de l'énergie a entraîné pour la Commune la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires sur les postes concernés,

La Commune ayant dégagé des recettes supplémentaires, non prévues au budget primitif, celles-ci peuvent couvrir les dépenses supplémentaires. "

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°44/22 en date du 07 avril 2022 approuvant le budget prévisionnel de la commune,

Vu la délibération n°72/22 en date du 19 mai 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget de la commune,

Vu la délibération n°95/22 en date du 30 juin 2022 approuvant la décision modificative n°2 du budget de la commune,

Vu la Commission des Finances du 5 Octobre 2022,

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de l'adjointe déléguée aux finances et après en avoir largement délibéré,

A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022 1

Application agréée E-legalite.com

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 100,00 €	342 434, 85 €	0,00€	0,00€
Chapitre 013	Atténuations de charge	0,00€	0,00€	0,00€	96 006,11€
Chapitre 022	Dépenses imprévues	28 657,46€	0,00€	0,00€	0,00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00€	3 001,00€	0,00€	0,00€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00€	5 500,00€	0,00€	0,00€
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00€	0,00€	0,00€	47 689,60€
Chapitre 73	Impôts et taxes	0,00€	0,00€	0,00€	20 769,00€
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	0,00€	0,00€	0,00€	115 888,73€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00€	0,00€	0,00€	37 824,95€
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>32 757,46€</b>	<b>350 935,85€</b>	<b>0,00€</b>	<b>318 178,39€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	1 000,00€	0,00€	1 000,00€
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00€	45 240,53€	0,00€	45 240,53€
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00€	0,00€	0,00€	545 339,54€
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	381 126,20€	0,00€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00€	500,00€	0,00€	0,00€
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00€	14 000,00€	0,00€	0,00€
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00€	5 400,00€	0,00€	0,00€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00€	141 059,47€	0,00€	0,00€
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00€	3 253,87 €	0,00€	0,00€
<b>TOTAL Investissement</b>		<b>0,00€</b>	<b>210 453.87€</b>	<b>381 126,20€</b>	<b>591 580,07€</b>

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication ou notification le .....

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 17/10/2022  
Application agréée E-legalite.com